

Séance du comité administratif du 6 juin 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 6 juin 2023, à 11 h, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^{me} Vanessa Richer, greffière.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 2 mai 2023 – Procès-verbal – Suivis et adoption
5. Administration
 - 5.1 Assemblée des MRC – Participation du préfet et du préfet suppléant – Autorisation
 - 5.2 Séance du conseil du 20 septembre 2023 – Autorisation de dépense
 - 5.3 Corporation de développement communautaire de L'Érable – Soutien financier – Autorisation
 - 5.4 Musée du Bronze d'Inverness – Soutien financier annuel – Autorisation
 - 5.5 Transport de personnes – Offre de services professionnels – Approbation
 - 5.6 Soutien au travail autonome – Entente de service avec Services Québec 2023-2024 – Autorisation
 - 5.7 Table des MRC du Centre-du-Québec – Contribution aux frais de fonctionnement – Autorisation
6. Ressources humaines
 - 6.1 Conseiller en développement durable – Ouverture de poste – Autorisation
 - 6.2 Service de l'évaluation foncière – Démission – Dépôt
 - 6.3 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission – Dépôt
 - 6.4 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Fin d'emploi
7. Finances
 - 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
 - 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation
8. Correspondance – Documents déposés
 - 8.1 Le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour et l'Association de protection du lac à la Truite d'Irlande – Étude hydrogéomorphologique – Demande d'appui financier
 - 8.2 Les Fêtes du lac William – Invitation
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres.

Séance du comité administratif du 6 juin 2023

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2023-06-092 Sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2023-06-093 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant cependant le point suivant :

6.5 Service de l'évaluation foncière – Démission – Dépôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 2 mai 2023 – Procès-verbal – Suivis et adoption

CA-2023-06-094 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 2 mai 2023;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

5.1 Assemblée des MRC – Participation du préfet et du préfet suppléant – Autorisation

CA-2023-06-095 ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités a tenu son Assemblée des MRC, les 31 mai et 1^{er} juin au Manège militaire de Québec;

ATTENDU QUE cette assemblée qui se tient deux fois par année est l'occasion d'approfondir la connaissance des enjeux auxquels sont confrontées les MRC et de rencontrer les ministres et différents décideurs politiques;

ATTENDU QUE le préfet et le préfet suppléant ont participé à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'ENTÉRINER la participation du préfet et du préfet suppléant à l'Assemblée des MRC qui s'est tenue les 31 mai et 1^{er} juin 2023, à Québec;

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription au coût de 295 \$, plus les taxes applicables, ainsi que les frais d'hébergement et toute dépense reliée à cet événement, sous présentation des pièces justificatives, et ce, pour chacun des participants, à même les activités financières de l'année en cours – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance du comité administratif du 6 juin 2023

5.2 Séance du conseil du 20 septembre 2023 – Autorisation de dépense

- CA-2023-06-096 ATTENDU QUE la séance ordinaire du conseil de la MRC du 20 septembre 2023 se tiendra à Saint-Ferdinand, tel que confirmé par la résolution numéro 2022-11-322;
- ATTENDU QUE ladite séance se tiendra au Manoir du lac William;
- ATTENDU QUE la séance publique a lieu à 19 h 30;
- ATTENDU QUE les membres du conseil sont convoqués plus tôt dans la journée pour un atelier de travail et qu'un repas doit alors être prévu;
- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :
- D'AUTORISER une dépense maximale de 1 100 \$ pour couvrir les frais de repas et de toute autre dépense additionnelle pouvant être reliée à la tenue de la séance du conseil de la MRC de L'Érable qui aura lieu le 20 septembre 2023, au Manoir du lac William, à Saint-Ferdinand;
- D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Législation;
- D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Corporation de développement communautaire de L'Érable – Soutien financier – Autorisation

- CA-2023-06-097 ATTENDU la résolution numéro CA-2023-01-005 adoptée par le comité administratif de la MRC lors de la séance tenue le 10 janvier 2023 autorisant notamment pour l'année 2023, un soutien financier de 18 000 \$ à la Corporation de développement communautaire de L'Érable (CDCÉ), à verser en juin 2023 après réception du rapport d'activités de l'organisme faisant état des réalisations de l'année précédente;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2023-02-024 adoptée le 7 février 2023 venant corriger ladite résolution numéro CA-2023-01-005 afin que le paiement de la dépense soit fait à même le Fonds régions et ruralité – Projets structurants régionaux;
- ATTENDU QU'il y a lieu de clarifier les périodes couvertes par le soutien financier de la MRC à cet organisme;
- ATTENDU QU'un exercice financier à la CDCÉ correspond à la période du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année;
- ATTENDU QUE la MRC de L'Érable désire soutenir la CDCÉ dans le développement et la consolidation du réseau communautaire de son territoire;
- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :
- D'ACCORDER un soutien financier de 15 000 \$ à la Corporation de développement communautaire de L'Érable pour l'exercice financier 2022-2023 de cet organisme (période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023), à verser en juin 2023 après réception de son rapport d'activité;
- D'AUTORISER le paiement de la dépense à même le Fonds régions et ruralité – Projets structurants régionaux;

Séance du comité administratif du 6 juin 2023

QUE cette résolution abroge et remplace les résolutions numéro CA-2023-01-005 et CA-2023-02-024 adoptées par le comité administratif de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Musée du Bronze d'Inverness – Soutien financier annuel – Autorisation

CA-2023-06-098 ATTENDU la demande de soutien financier du Musée du Bronze d'Inverness pour l'année 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness se positionne comme la capitale de la fonderie d'art;

ATTENDU QUE la MRC remet au Musée du Bronze une somme annuellement afin de maintenir ses activités et que ce soutien financier permet le rayonnement de la fonderie d'art partout au Québec;

ATTENDU QU'une somme a été prévue lors de la préparation du budget 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER un soutien financier de 10 000 \$ au Musée du Bronze d'Inverness pour l'année 2023;

D'AUTORISER le paiement de la somme à même les activités financières du Développement économique – Soutien attraits touristiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Transport de personnes – Offre de services professionnels – Approbation

CA-2023-06-099 ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 13 décembre 2022, a adopté la résolution numéro 2022-12-375 approuvant une offre de service de la firme Vecteur 5 au montant de 8 250 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation d'un mandat d'analyse sur l'état du service de transport de la MRC dans le but d'identifier des stratégies de redressement;

ATTENDU le rapport d'analyse produit par ladite firme le 11 avril 2023;

ATTENDU QUE la MRC désire se faire accompagner dans la mise en œuvre des différentes recommandations du rapport;

ATTENDU l'offre de services professionnels soumise par la firme Vecteur 5 en date du 19 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPROUVER l'offre de services professionnels soumise par la firme Vecteur 5 au montant de 3 125 \$, plus les taxes applicables, et les frais de déplacement le cas échéant;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières – Transport collectif;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Soutien au travail autonome – Entente de service avec Services Québec 2023-2024 – Autorisation

CA-2023-06-100

ATTENDU QUE la mesure *Soutien au travail autonome* (STA) vise à fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier aux personnes admissibles, afin qu'elles atteignent l'autonomie sur le marché du travail en créant ou en développant une entreprise, ou en devenant travailleurs autonomes;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a conclu une entente avec Services Québec afin de rendre disponible la mesure STA aux personnes admissibles sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE cette entente vient à échéance le 30 juin 2023;

ATTENDU QUE, afin de renouveler cette entente, la MRC a déposé une offre de service pour le support et l'accompagnement des clients référés dans le cadre de cette mesure;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente de service pour la mesure *Soutien au travail autonome* pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 avec Services Québec, le tout selon les conditions inscrites dans ladite entente;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution, dont l'entente à intervenir avec Services Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Table des MRC du Centre-du-Québec – Contribution aux frais de fonctionnement – Autorisation

CA-2023-06-101

ATTENDU QUE la Table des MRC du Centre-du-Québec est à sa première année d'opération;

ATTENDU QUE la majorité des dépenses sont des frais d'abonnement (licences informatiques, Employeur D, logiciel comptable, etc.);

ATTENDU QU'une révision des frais de fonctionnement de la Table des MRC Centre-du-Québec est à prévoir annuellement selon la croissance de ses activités;

ATTENDU QUE les cinq MRC du Centre-du-Québec contribuent aux frais de fonctionnement de la Table des MRC du Centre-du-Québec selon la même grille de répartition des projets du FRR-Volet 1, soit au prorata du FRR-1 Volet 2 dans chaque MRC;

ATTENDU la facture numéro 24052023-05 soumise à la MRC de L'Érable en date du 24 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER la contribution financière de la MRC de L'Érable aux frais de fonctionnement de la Table des MRC du Centre-du-Québec, lesquels seront révisés chaque année selon l'augmentation des coûts de certains frais ainsi qu'à la croissance des activités et de son personnel;

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 24052023-05 pour une somme de 2 575,44 \$ à même les activités financières – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Conseiller en développement durable – Ouverture de poste – Autorisation

CA-2023-06-102 ATTENDU les obligations et responsabilités de la MRC en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles, au développement durable et à l'environnement;

ATTENDU la volonté de la MRC d'assurer le suivi des outils de planification des différents projets (PGMR, PACC, PRMHHN, développement énergétique) et la mise en œuvre des actions qui s'y rattachent;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir l'embauche d'un conseiller en développement durable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de conseiller en développement durable, poste permanent à temps plein;

D'AUTORISER le directeur du service de l'aménagement du territoire à former le comité de sélection;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année courante – Hygiène du milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Service de l'évaluation foncière – Démission – Dépôt

CA-2023-06-103 ATTENDU la démission de la salariée ayant le numéro d'employé 10320 en date du 18 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission de la salariée ayant le numéro d'employé 10320 effective le 18 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission – Dépôt

CA-2023-06-104 ATTENDU la lettre de démission du salarié ayant le numéro d'employé 70253, pompier à la caserne 58 (Inverness) pour le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), datée du 9 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission du salarié ayant le numéro d'employé 70253 effective le 9 mai 2023.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance du comité administratif du 6 juin 2023

6.4 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Fin d'emploi

CA-2023-06-105 ATTENDU l'article 6 de la Politique des conditions de travail du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) en vigueur;

ATTENDU les faits et manquements exposés dans la déclaration de fin du lien d'emploi datée du 17 mai 2023 signée par le directeur du SSIRÉ concernant le salarié ayant le numéro d'employé 70216;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE METTRE FIN au lien d'emploi du salarié ayant le numéro d'employé 70216 à compter du 17 mai 2023.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Service de l'évaluation foncière – Démission – Dépôt

CA-2023-06-106 ATTENDU la démission du salarié ayant le numéro d'employé 10338 en date du 5 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission du salarié ayant le numéro d'employé 10338 effective le 5 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Finances

7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

CA-2023-06-107 Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois de juin 2023, comme suit :

Prévisions des dépenses

<u>Réquisition</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
4451	BuroPro (divers)	905,99 \$
4452	Prédapro (trappage castors)	1 500,00 \$
4453	Électrocentre 2000 (caméra)	349,00 \$
4454	Imprimerie Fillion (accroche-miroir)	115,00 \$
4454	Médial Services-conseils SST (frais semestriels)	5 000,00 \$
TOTAL :		<u>7 869,99 \$</u>

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Vertisoft (IBM system storage, Microsoft)	330,00 \$
Vertisoft (portable)	2 583,35 \$
Vertisoft (courriels sécurisés, lien Internet)	3 432,00 \$
La Clef argentée enr. (clé)	74,40 \$

Séance du comité administratif du 6 juin 2023

Ville de Princeville (cour municipale)	893,19 \$
Ministre des Finances (droit annuel barrage)	152,00 \$
FQM Services coopérative de solidarité (honoraires évaluation)	6 153,15 \$
Icimédias inc. (publicité finalistes Panthéon)	391,00 \$
Rémi Larouche (remboursement licence AnyDesk)	238,80 \$
Mégaburo (réparation copieur et encre)	998,20 \$
Prédapro (trappage castors)	906,00 \$
BurElle (honoraires dossier évaluation)	5 036,00 \$
Les mots pour vendre (livre - Tourisme)	50,00 \$
Bitly Europe GmbH (code QR - Tourisme)	100,00 \$
Communication 1 ^{er} Choix (clé turbo pour les ingénieurs)	656,00 \$
TOTAL :	21 994,09 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2023-06-108

Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois de juin 2023, comme suit :

Prévisions des dépenses

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$ / Unité	Total
06-001	Extincteur SL	1	Dépense préautorisée	5 000,00 \$	5 000,00 \$
06-002	ENPQ	4	Ré-accréditation Instructeur P1 (Serge, Éric, Martin, J.-Marc)	1 125,00 \$	4 500,00 \$
06-003	L'Arsenal	5	Bottes Viking pour pompier	220,00 \$	1 100,00 \$
06-004	Pneus PR	1	Réparation conduite avant et arrière véhicule 101	2 000,00 \$	2 000,00 \$
06-005	STIP	1	Réparation appareil respiratoire	700,00 \$	700,00 \$
TOTAL :					13 300,00 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine (entraide)	418,13 \$
STIP (formation)	210,00 \$
Charest International (réparation)	1 059,78 \$
Agri Mécanik (pièces)	34,41 \$
Rôtisserie Fusée (repas intervention)	193,60 \$
Amazon (mousquetons)	25,58 \$
PréviMed inc. (remplissage cylindre)	150,00 \$
SP Médial (électrodes)	121,34 \$
BMF Équipements (équipements)	121,69 \$
STIP (ajustement calibration détecteur)	75,00 \$
Beaudoin & Fils serrurier enr. (gravure)	12,00 \$
Zone Technologie Électronique inc. (portable)	483,00 \$
Association des techniciens en prévention incendie du Québec (cotisation annuelle)	120,00 \$
Centre d'extincteur SL (recharge, inspection)	599,60 \$
Les Pneus P.R. Itée (changement pneus)	229,91 \$
Amazon (équipements - batteries, câbles, barres)	173,90 \$
Maxi (eau)	312,24 \$
TOTAL :	4 340,18 \$

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Correspondance – Documents déposés

8.1 Le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour et l'Association de protection du lac à la Truite d'Irlande – Étude hydrogéomorphologique – Demande d'appui financier

CA-2023-06-109

ATTENDU QUE le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) et l'Association de protection du lac à la Truite d'Irlande (APLTI) se sont regroupés afin de coordonner la réalisation d'une importante étude hydrogéomorphologique sur la restauration du lac Noir;

ATTENDU QUE ce lac, devenu la fosse de la mine Lac d'amiante, était anciennement traversé par la rivière Bécancour;

ATTENDU QUE cette étude vise à évaluer la possibilité de reconfigurer le parcours de la rivière afin de la reconnecter avec ce lac, ce qui permettrait de capter les résidus miniers amiantés qui sédimentent et dégradent actuellement les lacs en aval, soit l'étang Stater, le lac à la Truite, le lac William et le lac Joseph;

ATTENDU QUE l'étude hydrogéomorphologique permettra de fournir des recommandations quant à la conception du chenal de déviation, un aperçu du bilan sédimentaire et d'évaluer le temps que prendrait le lac Noir à se remplir de sédiments, tout en étant une source d'information scientifique pour la tenue éventuelle d'un BAPE sur ce projet de restauration;

ATTENDU QUE GROBEC et l'APLTI ont sollicité l'appui de la MRC d'une contribution financière de 5 000 \$ afin de réaliser cette étude hydrogéomorphologique;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de certaines actions du Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) de la MRC en permettant d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière Bécancour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER un appui financier de 5 000 \$ au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour et l'Association de Protection du lac à la Truite d'Irlande pour la réalisation d'une étude hydrogéomorphologique sur la restauration du lac Noir;

D'AUTORISER le paiement de la dépense via une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté – Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Les Fêtes du lac William – Invitation

CA-2023-06-110

ATTENDU l'invitation transmise à la MRC par le comité des Fêtes du lac William pour le 5 à 8 du Capitaine qui aura lieu le 21 juillet;

ATTENDU QUE le coût pour une table de huit personnes est de 400 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER l'achat d'une table pour huit personnes au 5 à 8 du Capitaine qui aura lieu dans le cadre des Fêtes du lac William le 21 juillet 2023, au coût de 400 \$;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Divers

Aucun point n'est ajouté.

10. Période de questions

Aucune question.

11. Levée de la séance

CA-2023-06-111

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Fortier, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier